Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213501646-20260608-2026_50-DE

DEPARTEMENT d'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de FOUGERES-VITRÉ
Canton de Val-Couesnon
MAIRIE
de
MARCILLE-RAOUL
Code Postal : 35560
Téléphone : 02 99 73 64 16
Mail : marcille-raoul@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 8 juin à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NGUYEN-QUAN Christian

Présents : NGUYEN-QUAN Christian, CHAPON Nelly, BATTAIS Dominique, BINOIST Christophe, BEAUCHER Jean-Luc, HONORÉ David, PIOT Gaël, HOUSSAIS Chantal, FAISANT Emilie, QUEVERT Emilie, RAULT Mélanie, SOUQUET Julie
Excusés : MOUCHOUX Mickaël (pouvoir BEAUCHER Jean-Luc), LELOUP Coralie
Absent : NESTORET Steve

Madame CHAPON Nelly a été élue secrétaire de séance

Nombre de membres		
En exercice	**Présents**	**Votants**
15	12	13

Date de la convocation
Le 29 mai 2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 11 juin 2026

et publication le 12 juin 2026

2026-50 : Examen d'une demande d'occupation de la salle des fêtes de Marcillé-Raoul
Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'occupation de la salle des fêtes de Marcillé-Raoul émanant de la responsable « Zumba » de l'USSR de Saint Rémy du Plain. En effet, la salle des fêtes de Saint Rémy du Plain va être démolie au cours du dernier trimestre 2026, rendant impossible la poursuite des cours de « Zumba » qui se tiennent chaque jeudi dans cet espace.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide,

- de fixer un forfait de 15 € par soir d'occupation de la salle pour la section « ZUMBA » de l'USSR de Saint Rémy du Plain.

VOTE	POUR : 10	CONTRE : 3	ABSTENTION : 0

- propose que Monsieur le Maire se rapproche de la mairie de Saint Rémy du Plain afin de convenir d'une participation financière qui s'élève à 19 € correspondant à l'entretien de la salle réalisé par l'agent communal.

VOTE	POUR : 9	CONTRE : 1	ABSTENTION : 3

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Maire,

MAIRIE DE MARCILLÉ-RAOUL (ILLE-ET-VILAINE)